Paris, le 12 juin 2014 - Dans une récente enquête sur le chômage des jeunes diplômés, la FNESI,
Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers
, a relevé que
"
22% des étudiants envisagent une poursuite d'études en master ou en diplôme universitaire (DU) et 47,6% envisagent une spécialisation ou une formation afin de devenir cadre de santé
".
L'UNAIBODE et l'AEEIBO soutiennent cette demande de la FNESI d'améliorer les conditions de poursuite des études d'infirmières et rappellent qu'elles-mêmes mènent ce combat depuis de nombreuses années.

« Ce signal d'alarme" supplémentaire suffira-t-il pour faire bouger les pouvoirs publics ?

Les deux associations d'Ibodes et d'enseignants (UNAIBODE et AEEIBO) demandent en effet que leur formation puisse être suivie dans la continuité du diplôme d'infirmier diplômé d'Etat, impliquant la suppression des deux années d'exercice obligatoires avant la présentation aux concours IBODE.

Cette proposition a été formulée, pour la première fois, par les représentantes de l'UNAIBODE et de l'AEEIBO, en 2001, au HCPP. Depuis, la demande a été reformulée maintes et maintes fois et ce n'est que le 1er Février 2012, que le Cabinet du Ministre a soumis la proposition (modification de l'arrêté du 22 oct. 2001) à l'avis du HCPP
et qu'il

avait alors recueilli un avis favorable.

Depuis le changement de Gouvernement, plusieurs réunions ont eu lieu au Cabinet de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé. Un conseiller a même dit qu'il pensait que cette disposition avait été supprimée. Et... on en est toujours là.

Cette proposition, si elle était adoptée rapidement permettrait l'intégration de la formation Ibode dans le système L.M.D , la mise sur le marché du travail d'infirmiers spécialisés au bloc opératoire (pénurie actuelle) et évidemment une plus grande sécurité dans les blocs opératoires.